



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Octobre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Octobre 1999

**Appel d'offres pour marchés à commandes sur séries de prix
portant sur 14 lots**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert LEON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 1999

DELIBERATION D99551

Direction Générale

**Appel d'offres pour marchés à commandes sur séries de prix
portant sur 14 lots**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous précise que les marchés à commandes sur séries de prix concernant 14 lots et relatifs aux travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de la voirie, de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, des réseaux d'eau, d'assainissement et des bâtiments communaux, actuellement en cours, arrivent à expiration au 31 Décembre 1999.

Il convient dès à présent, de manière à ce que les nouveaux marchés puissent être exécutoires au 1er Janvier 2000, de lancer une procédure d'appel d'offres comprenant 14 lots désignés ci-après, et pour lesquels leur objet est précisé dans le CCAP.

Ces marchés à commandes qui précisent le montant minimum et maximum pour chaque lot seront passés en application des articles 296 et 273, alinéa 1 du Code des Marchés Publics.

Chaque lot donnera lieu à attribution d'un marché avec une seule entreprise ou plusieurs entreprises groupées en application de l'article 2-3 du cahier des clauses administratives générales des travaux.

Ces marchés seront passés pour une durée d'un an du 1er Janvier 2000 au 31 Décembre 2000, renouvelables par tacite reconduction d'année en année pour une durée globale maximum de trois années, soit jusqu'au 31 Décembre 2002.

LOTS	MINIMUM	MAXIMUM
Lot 1 Voirie	2.250.000 F	9.000.000 F
Lot 2 Eclairage Public et Signalisation	1.000.000 F	4.000.000 F
Lot 3 Eau	600.000 F	2.200.000 F
Lot 4 Assainissement	200.000 F	800.000 F
Lot 5 Maçonnerie, terrassements, bétons	700.000 F	2.500.000 F
Lot 6 Menuiserie, charpente, cloisons sèches, faux plafonds	500.000 F	2.000.000 F
Lot 7 Couverture zinguerie, étanchéité	500.000 F	2.000.000 F
Lot 8 Métallerie, serrurerie	500.000 F	2.000.000 F
Lot 9 Plâtrerie, carrelage	150.000 F	600.000 F
Lot 10 Chauffage sanitaire	500.000 F	2.000.000 F
Lot 11 Electricité	700.000 F	2.500.000 F
Lot 12 Peinture, vitrerie, revêtements muraux	500.000 F	2.000.000 F
Lot 13 Revêtements sols souples	150.000 F	600.000 F
Lot 14 Menuiseries extérieures en PVC	400.000 F	1.500.000 F

Cette délibération annule et remplace celle du 24 Septembre 1999.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux comptes budgétaires concernés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation établi par les Services Municipaux,

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)